

# 01 - Ouverture de la séance extraordinaire sur l'adoption du budget

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à l'endroit habituel des réunions du conseil, ce 5 décembre 2012 à 19h45.

Sont présents à cette séance:

Siège # 1 Michel Flamand Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 2 Bruno Montminy
Siège # 5 Alain Roger
Siège # 3 Huguette Robitaille
Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Robert Samson.

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

#### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE:

Après la vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

# 2011-12 02 - Adoption de l'ordre du jour 281

#### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance extraordinaire
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du budget 2012
- 4 Période de questions
- 5 Clôture et levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Huguette Robitaille et résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

#### 2011-12 282

### 03 - Adoption du budget 2012

# 3- SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET 2012

Il est proposé par Michel Flamand appuyé par Alain Roger, tel que présenté, le budget pour l'année 2012 comportant des revenus et dépenses pour un montant de quatre millions quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt dix-sept dollars 4 085 200 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### 04 - Période de questions

## 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

### 2011-12 283

05 - Clôture et levée de la séance

### 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carole appuyé par Bruno Montminy, de lever cette présente séance extraordinaire à 20h00.

Robert Samson, maire	Lucie-Marie De Blois, directrice gén	érale/sec
trés.		